

Vendredi 8 novembre 2019,

NOTE AUX REDACTIONS

Point sur les SDHI

Suite à la publication le 7 novembre d'un article dans la revue scientifique PLOS One évoquant la toxicité de fongicides SDHI sur des cellules cultivées *in vitro*, l'Anses rappelle qu'elle poursuit ses travaux concernant de potentiels effets de ces substances sur la santé en conditions réelles d'exposition, en coopération avec d'autres institutions scientifiques de recherche et d'expertise.

A ce titre, elle a demandé à l'Inserm de prendre en compte les données de cette publication, ainsi que d'autres publications récentes, dans l'expertise collective que l'Institut mène actuellement pour actualiser les connaissances sur les effets des pesticides sur la santé.

L'évaluation scientifique des risques repose en effet sur l'ensemble des connaissances disponibles : données sur les mécanismes d'action, données expérimentales de toxicité sur cellules (*in vitro*) et animaux (*in vivo*) notamment. L'article publié hier apporte des données nouvelles obtenues dans des conditions expérimentales sur des lignées cellulaires. En tout état de cause, il est hasardeux de comparer les valeurs d'IC 50¹ obtenues *in vitro* dans des conditions de laboratoire avec les concentrations de SDHI qui pourraient résulter des applications des pesticides sur les cultures, comme le soulignent les auteurs dans leur article.

Ces données d'intérêt vont donc être examinées par les collectifs d'experts scientifiques que l'Anses mobilise pour prendre en compte toutes les études récentes sur les SDHI, dont les résultats de l'expertise collective de l'Inserm, de façon à actualiser son avis du 14 janvier 2019.

L'Anses rappelle que suite au signalement d'un collectif de scientifiques, elle avait réuni un groupe d'experts scientifiques indépendants et conclu le 14 janvier dernier à l'absence d'alerte sanitaire pouvant conduire au retrait des autorisations de mise sur le marché des fongicides SDHI. Elle lançait cependant un appel à la vigilance au niveau européen et international et décidait de poursuivre les travaux sur de potentiels effets toxicologiques pour l'Homme, de mieux documenter les expositions par le biais de l'alimentation, de l'air et des sols, et de déceler d'éventuels effets sanitaires sur le terrain via les dispositifs de surveillance existants.

¹ Concentrations inhibant, pour la moitié des cellules en culture, les fonctions biologiques étudiées.

L'Anses s'est également saisie de la question des expositions cumulées aux différents fongicides SDHI via l'alimentation et publiera ses résultats au premier semestre 2020.

L'Anses a pour mission d'évaluer de façon scientifique les risques sanitaires afin de protéger la santé de l'Homme et de l'environnement. S'agissant des produits phytopharmaceutiques, dès lors qu'un doute apparaît et qu'une alerte sanitaire est confirmée, elle procède dans les meilleurs délais à des modifications ou des retraits d'autorisation de mises en marché.

Contacts presse :

01 49 77 22 26 ou 01 49 77 27 80

presse@anses.fr